Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_30-DE

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/30 JF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 6 février 2024
**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.
**Suppléants avec voix délibérative** : Jocelyne Haut, Marc Giraud
**Suppléants sans voix délibérative** : Jean-Luc Granier
**Pouvoirs :** Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.
Votants : 38 Pour : 38

## OBJET : EAU POTABLE – ACQUISITION DU TERRAIN DU CHEMIN D'ACCES AU CAPTAGE DE PIERREFEU

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition du chemin d'accès au captage de Pierrefeu à Saint-Martin-de-la-Cluze pour lequel la Communauté de communes a obtenu l'accord de vente du propriétaire.

Ce terrain situé sur la parcelle F 280 à une superficie de 358m² pour un montant total de 358 € TTC. Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Communauté de communes.

***Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain du chemin d'accès au captage de Pierrefeu
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

**Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024**
**Le Président**
**Jérôme FAUCONNIER**

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le* 19/2/24 *et de sa publication le* 19/2/24